

# Parc naturel régional de Lorraine



les clés d'un territoire

À la découverte de  
**la Charte du Parc**  
Un projet, une ambition



Parc  
naturel  
régional  
de Lorraine



Alors que le Parc naturel régional de Lorraine fête en 2014 ses 40 ans, la préservation et la valorisation de son patrimoine naturel, mais aussi historique et culturel, constituent plus que jamais un atout pour son développement et une chance pour ses habitants. C'est l'ambition première de notre **projet de Charte de territoire pour la période 2015-2027...**

Ce projet de Charte est un document important car il esquisse les grandes orientations qui prépareront l'avenir de notre territoire. Il a en effet pour vocation de faire de la préservation et de la valorisation de son patrimoine naturel, historique et culturel un moteur de son développement au service de ses habitants.

Il est donc essentiel qu'il soit partagé par le plus grand nombre ! Vous avez été nombreux à participer à sa construction, et je vous en remercie. Le chantier est loin d'être achevé : au printemps prochain, une nouvelle étape déterminante va s'ouvrir. Courant 2013, l'enquête publique qui se déroulera sur l'ensemble du territoire du Parc sera l'occasion de vous présenter le projet et de recueillir vos réflexions, ce afin d'aboutir à un projet final répondant au mieux à vos attentes.

Dans cette perspective, j'ai souhaité que ce document puisse vous présenter les grandes lignes du projet collectif dans lequel nous sommes engagés ensemble. Parce que l'avenir de ce beau territoire **se construit pour et avec vous.**

Thibaut VILLEMIN  
Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine



## LA CHARTE D'UN PARC... C'EST QUOI ?

La Charte d'un Parc naturel régional c'est le projet de développement durable d'un territoire. Elaborée pour douze ans, elle exprime la volonté et l'engagement des signataires de faire de la préservation et de la valorisation de son patrimoine naturel, historique et culturel, un moteur de son développement au service de ses habitants. Les stratégies convergent vers un même objectif : tendre vers l'excellence pour transmettre aux générations futures un patrimoine préservé dans lequel il fait bon vivre et travailler. La Charte n'apporte pas de contraintes supplémentaires mais une ingénierie au service de tous. Bref, c'est elle qui fixe les règles du jeu !

La Charte est le document officiel qui consigne les objectifs ainsi que les moyens que se donnent le Syndicat Mixte du Parc et les collectivités territoriales membres pour y répondre : la Région Lorraine, les Départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de Moselle, les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale.



## LE PROJET D'UN TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Un Parc naturel régional est créé pour 12 ans. À la fin de cette période, la procédure de renouvellement du classement du Parc doit être engagée par la Région, pour que l'Etat reconduise le label « Parc naturel régional ». C'est ce qu'on appelle une procédure de révision de la Charte.

Depuis maintenant trois ans, collectivités locales, élus, acteurs du territoire et habitants se sont engagés dans cette procédure de longue haleine. Objectif : imaginer ensemble un nouveau projet pour le territoire à l'horizon 2015-2027 !

Au total, ce sont plus de 600 personnes qui ont œuvré pour établir un bilan du travail mené et un état de lieux du territoire, et bâtir ensemble un nouveau projet partagé par tous et prenant en compte les nouveaux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui se dessinent. Ces rencontres ont permis d'identifier les grandes lignes appelées à guider l'avenir de notre territoire et de rédiger un nouveau projet, fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

## LES GRANDES LIGNES DU PROJET : L'ARBRE D'OBJECTIFS

Le projet de Charte, c'est 3 vocations qui serviront de fil conducteur à l'action du Syndicat Mixte du Parc et de ses partenaires. Elles sont déclinées en :

- 10 orientations stratégiques
- 28 objectifs opérationnels

Valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage

Participer à l'aménagement régional en valorisant et en préservant nos paysages et nos patrimoines

Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région

**VOCATION 2**  
UN TERRITOIRE QUI PARTICIPE  
À L'ATTRACTIVITÉ DE LA LORRAINE

Conforter et préserver les grandes zones emblématiques de notre territoire et la nature ordinaire

Valoriser la forêt tout en respectant ses équilibres

Partager et protéger l'eau

S'engager pour une agriculture respectueuse de l'environnement et du paysage

Faire émerger et soutenir les initiatives économiques de développement durable

Accompagner l'évolution des modes de vie

S'investir pour son territoire et contribuer au lien social

**VOCATION 3**  
UN TERRITOIRE QUI CONSTRUIT  
SON AVENIR AVEC SES BASSINS  
DE VIE ET SES POPULATIONS

**VOCATION 1**  
UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE  
ET VALORISE SES ESPACES, SES RESSOURCES  
NATURELLES ET SES DIVERSITÉS

Gérer la biodiversité, protéger l'eau, développer le tourisme, mettre en valeur patrimoine culturel... Le nouveau projet de Charte reprend les politiques fortes menées depuis maintenant près de 10 ans.

Il aborde également de nouveaux enjeux afin de préparer l'avenir et d'adapter le territoire : économie verte, énergie, mobilité, jeunesse, logements... Ce sont les nouveautés du projet.

## VOCATION I

### UN TERRITOIRE QUI PRÉSERVE ET VALORISE SES ESPACES, SES RESSOURCES NATURELLES ET SES DIVERSITÉS



#### CONFORTER ET PRÉSERVER LES GRANDES ZONES EMBLÉMATIQUES DE NOTRE TERRITOIRE ET LA NATURE « ORDINAIRE »

Quand on pense « protection de la nature », ce qui vient d'abord à l'esprit ce sont les grands espaces emblématiques du Parc naturel régional de Lorraine tels que les mares salées, les étangs, les massifs forestiers, les paysages de côtes ou encore les pelouses calcaires. Durant les 39 années d'existence du Parc naturel régional, ces espaces ont fait l'objet de la plus grande attention. **Le projet de Charte exprime sa détermination à poursuivre la protection et la gestion des joyaux de la biodiversité et du paysage** dont certains sont d'ores et déjà inscrits au patrimoine naturel mondial.

La nature est présente partout, au pas de notre porte... Cette nature dite « ordinaire » connaît aujourd'hui une érosion. L'enjeu étant de transmettre ces richesses aux générations futures, **le projet revendique par ailleurs la nécessité d'intervenir en faveur du maintien et de la restauration de la nature « ordinaire ».**

Enfin, parce que l'on ne peut protéger que ce que l'on connaît bien, **les opérations en faveur de l'acquisition, du partage et de la valorisation des connaissances du patrimoine naturel constituent des lignes fortes du projet.**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Mise en place de programmes de plantation de haies, de créations de mares et de zones humides avec les collectivités et les habitants ;
- >> Définition de sites prioritaires de préservation et de gestion en lien avec les collectivités et les partenaires ;
- >> Mise en place d'outils participatifs de suivi d'espèces.

#### VALORISER LA FORÊT TOUT EN RESPECTANT SES ÉQUILIBRES

Occupant plus d'un tiers du territoire du Parc, la forêt est le milieu naturel le plus étendu. Une des nouvelles ambitions du projet concerne la valorisation écologique et économique des zones forestières : l'enjeu décliné dans le projet est de **concilier la vocation économique de la forêt et ses équilibres naturels.**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Réalisation d'un état des lieux des éléments forestiers remarquables ;
- >> Soutien à l'installation de chaufferies bois dans les communes ;
- >> Mise en place de formations et de sorties découvertes de la forêt pour chaque commune.

#### PARTAGER ET PROTÉGER L'EAU

Le territoire du Parc se révèle au travers de la diversité et de la qualité des milieux naturels liés à l'eau qui le composent. Mares tufeuses, marais alcalins, prairies humides, cours d'eau, mares et étangs... constituent un patrimoine exceptionnel. **La reconquête de la qualité de l'eau**, qui passe notamment par celle de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides et par l'amélioration de la qualité de la « Trame Bleue » sur l'ensemble du territoire, constitue un enjeu majeur dont s'empare le projet de Charte.

Le projet se donne par ailleurs comme objectifs de **« partager et de protéger l'eau » en veillant à la compatibilité entre les usages anthropiques et les enjeux écologiques.**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Réalisation d'un guide des bonnes pratiques portant sur les cours d'eau et les zones humides, notamment en phase de chantier ;
- >> Mise en place et poursuite des opérations en faveur de la gestion différenciée (entretien et aménagement écologique) des espaces publics des collectivités ;
- >> Création d'un outil de sensibilisation sur les économies d'eau.

#### S'ENGAGER POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE

Les activités agricoles valorisent plus de la moitié de la superficie du territoire du Parc avec des productions très variées. Les systèmes de production et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, garants des qualités environnementales et paysagères du territoire, seront soutenus et développés sur le territoire. Cela passera notamment par un soutien à l'arboriculture pour maintenir les vergers, à la pisciculture traditionnelle et à l'élevage.

S'y ajoute une nouvelle préoccupation : l'adaptation des productions au changement climatique en réduisant leur vulnérabilité et en atténuant les émissions de gaz à effet de serre. Les changements à venir, conjugués aux perspectives de développement d'une économie de proximité, ouvrent des opportunités de diversifier les produits, productions alimentaires (arboriculture, maraîchage, trufficulture), industrielles (chanvre pour l'isolation des habitations) ou énergétiques (taillis et haies).

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Soutien aux programmes d'animation visant à faire connaître l'agriculture biologique et à la développer ;
- >> Valorisation des produits issus des prairies, des vergers, des étangs et des vignes en associant les différents acteurs des filières (coopératives...);
- >> Réalisation d'études de faisabilité technique, économique et environnementale pour le développement de nouvelles productions agricoles ;
- >> Mise en place d'une veille et d'un accompagnement des projets de transmission.

## VOCATION 2

### UN TERRITOIRE QUI PARTICIPE À L'ATTRACTIVITÉ DE LA LORRAINE



#### VALORISER LES JOYAUX DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PAYSAGE

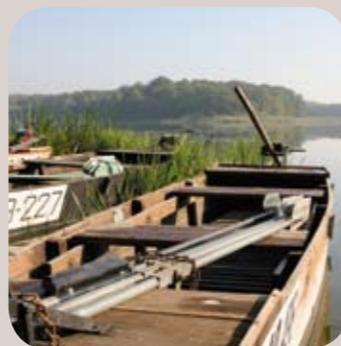
Le territoire du Parc possède des paysages et des richesses naturelles parmi les plus emblématiques de la Région, comme les Côtes de Meuse et de Toul, la Plaine de la Woëvre ou le Pays des Etangs.

La présence de ces sites est un atout à faire valoir pour promouvoir et renforcer l'image d'une Lorraine riche de paysages remarquables et d'une nature préservée. La situation géographique de ce territoire au cœur de la Lorraine et de la Grande Région (constituée par la Lorraine, la Sarre, La Wallonie et le Luxembourg) lui ouvre des perspectives intéressantes de développement et d'attractivité. Elle offre par ailleurs un gisement potentiel de touristes et de visiteurs considérable.

Le projet s'empare de ces opportunités en s'engageant dans des voies nouvelles. Il s'agit de **s'appuyer sur la protection et la valorisation des joyaux de la biodiversité (sites classés au niveau international : Ramsar ; au niveau européen : Natura 2000, réservoirs de biodiversité) et du paysage (Côtes de Meuse et Petite Woëvre) afin d'enclencher une dynamique d'appropriation par les acteurs, les habitants ou encore les visiteurs.**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Organisation d'actions de sensibilisation aux patrimoines à destination des habitants, des acteurs et des élus ;
- >> Mise en place de circuits culturels et touristiques intégrés autour des joyaux de la biodiversité et du paysage ;
- >> Mise en place d'une offre de tourisme ornithologique.



#### PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL EN VALORISANT ET EN PRÉSERVANT NOS PAYSAGES ET NOS PATRIMOINES

Depuis une vingtaine d'années, le territoire gagne des habitants. L'arrivée de nouvelles populations concerne principalement la zone Ouest du Parc au contact du Sillon Mosellan, les zones périurbaines de Toul, Pont-à-Mousson et Metz, et plus récemment le rural meusien.

Pour garder ce territoire attractif, il convient d'offrir aux habitants et aux futurs habitants une grande qualité de vie tout en préservant les patrimoines naturels et bâtis. Répondre à cet enjeu nécessite une approche concertée et territoriale de l'aménagement de l'espace. Cet axe stratégique du projet de Charte propose ainsi **d'intégrer les enjeux de préservation des spécificités des unités paysagères, la préservation des espaces agricoles et naturels et une gestion économe de l'espace dans les outils de planification, les projets ou procédures d'aménagement du territoire.**

Par sa situation au cœur de la Lorraine, le territoire du Parc est concerné par de grands projets (extension des réseaux de transports, extraction de matériaux, production d'énergies renouvelables, infrastructures de l'information et de la communication), indispensables au développement, qui sont susceptibles de l'impacter durablement. De manière à éviter, réduire ou compenser ces éventuels impacts, le projet de Charte se donne comme objectifs **de rechercher la qualité architecturale, environnementale et paysagère, l'exemplarité et l'innovation dans ces projets qui émergent sur le territoire.**

Enfin, pour que les richesses paysagères et patrimoniales dans leur complexité et leur diversité contribuent à l'attractivité de la Lorraine, **il est primordial que les habitants et les acteurs du territoire les connaissent, se les approprient, les protègent et les valorisent.**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Accompagnement des communes non dotées d'un document d'urbanisme ;
- >> Mise en place et animation d'un observatoire des paysages intégré à l'observatoire des territoires du Parc ;
- >> Préverdissement des zones d'activités.

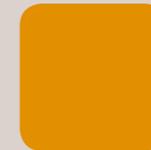
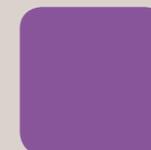
#### CONSTITUER UN TERRITOIRE D'ACCUEIL INTÉGRÉ À CELUI DE LA GRANDE RÉGION

Le territoire ne dispose pas à lui seul d'une offre touristique lui permettant d'être identifié comme une destination à part entière. La taille réduite du réceptif touristique invite à **s'insérer au sein d'un espace plus large, la Grande Région, pour constituer une destination touristique durable permettant de valoriser le potentiel de développement local et de développer l'originalité de son offre** liée à ses patrimoines naturels et culturels, à ses paysages de qualité et aux produits agricoles qui lui sont associés mais aussi à ses créations culturelles et artistiques. Dans ce cadre, **les outils de coopération, les formations et la mise en réseaux des acteurs autour des valeurs portées par le Parc** pourront

être utilisés comme des vecteurs pour proposer une offre d'accueil organisée et harmonisée sur le territoire.

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Organisation de la découverte du territoire par les mobilités douces (randonnées à pied, en vélo...);
- >> Développement d'outils de promotion et des produits touristiques à l'échelle transfrontalière et européenne ;
- >> Mise en place de la « Marque Parc » (outil de valorisation de produits, services ou savoir-faire répondant aux valeurs portées par le projet de territoire).



## VOCATION 3

### UN TERRITOIRE QUI CONSTRUIT SON AVENIR AVEC SES BASSINS DE VIE ET SES POPULATIONS

#### FAIRE ÉMERGER ET SOUTENIR LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La progression démographique dont ont bénéficié les territoires ruraux durant les dernières décennies, la multiplication des relations aux grands centres urbains, créent des conditions d'une recomposition du tissu économique en espace rural.

Les prochaines années pourraient être la période la plus favorable pour explorer les pistes d'activités nouvelles, au-delà de l'évolution tendancielle de l'agriculture et de l'économie résidentielle, en misant à la fois sur les ressources locales et les proximités géographiques, mais aussi sur les capacités d'entreprendre des habitants déjà installés ou susceptibles de venir. **Pour accroître l'autonomie du territoire, ce sont en priorité les activités valorisant l'espace rural et visant à faire de la qualité environnementale un facteur d'attractivité qui seront à privilégier :** nouvelles formes d'agriculture, circuits courts, économie verte, économie de proximité...

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Mise en place d'opérations collectives en faveur de la performance environnementale des entreprises ;
- >> Mise en place d'une restauration collective alimentée par les producteurs locaux ;
- >> Soutien aux pisciculteurs pour la valorisation des poissons d'étangs ;
- >> Développement et diversification d'une filière bois locale raisonnée.

#### ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

La périurbanisation autour des villes-portes et bourgs-relais a généré ces dernières années un renouveau démographique et une recomposition de la structure sociale de la population. L'arrivée de populations a engendré de nouveaux besoins en termes de déplacements, d'emplois, de logements ou encore de services.



Pour répondre aux attentes des habitants en matière de développement économique, social et culturel, le territoire se doit notamment d'anticiper le défi climatique, la raréfaction des ressources et la diversification rurale. Dans ce cadre, les pistes d'intervention qui se dessinent sont très diverses : **maîtriser les consommations d'énergie, imaginer de nouvelles façons de se déplacer, créer l'habitat de demain, accompagner la jeunesse...**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Expérimentation du télétravail et mise en place de points d'accueil multiservices sur le territoire ;
- >> Etude de modèles d'auto-construction respectueux de l'environnement et de l'architecture locale ;
- >> Mise en place d'un conseil en énergie partagée pour rénover thermiquement les bâtiments publics ;
- >> Mise en place de démarches de lutte contre la précarité énergétique ;
- >> Organisation de chantiers de jeunes à but de formation professionnelle.



#### S'INVESTIR POUR SON TERRITOIRE ET CONTRIBUER AU LIEN SOCIAL

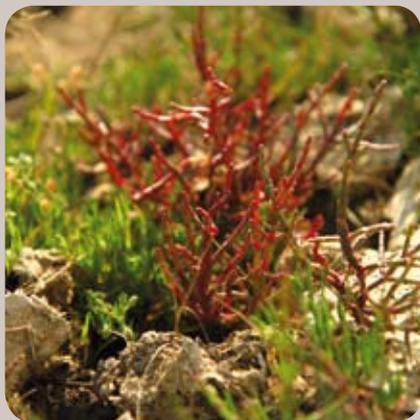
Le projet de Charte est un projet de développement durable. En plus des volets environnementaux et économiques, il se propose de renforcer ce cercle vertueux en intervenant en faveur du lien social et de la cohésion territoriale.

Parce que l'avenir n'est pas écrit mais qu'il est à construire collectivement, **le projet de Charte souhaite partager la nouvelle dynamique initiée sur le territoire par la mise en place de nouveaux modes de gouvernance, une mise en réseau des acteurs et la médiation culturelle.**

#### Des exemples d'actions concrètes...

- >> Développement d'une politique d'appel à projets thématiques ;
- >> Mise en place d'une veille sectorielle pour anticiper les attentes des publics et les enjeux de société ;
- >> Développement et accompagnement d'une offre valorisant les spécificités paysagères, patrimoniales... du territoire ;
- >> Faciliter l'accueil d'artistes en résidence tout en s'appuyant sur les structures ou acteurs culturels.





## POUR ALLER PLUS LOIN

et consulter l'intégralité du projet de Charte,  
rendez-vous sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine  
à l'adresse suivante : [www.pnr-lorraine.com](http://www.pnr-lorraine.com)

Crédits Photos : Pascal Bodez, Thierry Colin, Guillaume Colinmaire, Jérôme Dao, Maxime Duhoux,  
Parc naturel régional de Lorraine.

Illustrations : Anne Bronner, Claire Pelosato, Laurence Schluth.

Avec le soutien financier de :



une autre vie s'invente ici...



La Région  
**Lorraine**



Parc  
naturel  
régional  
de Lorraine

Maison du Parc - Logis Abbatial  
Rue du Quai B.P. 35  
54702 PONT À MOUSSON CEDEX  
Tél. : 03 83 81 67 67  
Fax : 03 83 81 33 60  
[www.pnr-lorraine.com](http://www.pnr-lorraine.com)

Création graphique : alligator-design - Impression : Imprimerie L'Huilier  
«Les activités administratives du Parc naturel régional de Lorraine sont certifiées ISO 14001»